



## Xxxxxxxx et contre-visite abusive

Par **Claire Hamel**, le **12/06/2018 à 18:11**

Bonjour, je me permets de poster ce message pour faire part de mon mécontentement vis à vis d'une agence de contrôle technique xxxxxxxxx et du siège xxxxxxxxx.

Nous avons en début avril 2018 profité d'un bon xxxxxxxxx pour faire passer notre contrôle technique à moindre coût sur une voiture qui allait avoir quatre ans à ce moment là. La promotion était intéressante et les avis du centre (en tout cas sur xxxxxxxxx) plutôt bon.

Nous avons donc pris rendez-vous pour le 5 avril 2018 auprès du Centre de Contrôle Technique xxxxxxxxx de Villiers le Bel (Dénomination CT xxxxxxxxx).

Ce centre est à 30 minutes de chez nous, mais au vu de la promotion, on peut bien faire un peu plus de kilomètres.

Premier écueil, notre rendez-vous est repoussé d'une semaine sans trop d'explications. Qu'à cela ne tienne, nous avons rendez-vous le jeudi suivant, donc le 12 avril 2018.

Arrivés le 12 avril, le contrôleur technique prend en charge les clés du véhicule et nous allons manger au restaurant pas loin. De retour (soit plus d'une demi-heure après le début du rendez-vous) le contrôle n'est pas terminé, nous attendons un bon quart d'heure puis le préposé au contrôle technique revient dans le bureau et nous indique que notre voiture est soumise à une contre-visite.

Le motif de la contre-visite est le suivant :

1.4.4.1.2 : PLAQUETTE DE FREIN : Détérioration importante, AVD, AVG

Un peu étonnés puisque nous sortions du garage pour le changement de la courroie de distribution, nous repartons avec notre contre-visite à faire avant le 20/05/2018 vu que le contrôle technique change à ce moment là et que si nous ne passons pas la contre-visite, nous devons repasser un contrôle complet.

Mon conjoint commande les plaquettes de frein afin de les changer mais nous passons, pour information au Contrôle Technique (autre enseigne) près de chez nous afin d'avoir une confirmation.

Effectivement, le contrôleur nous dit qu'il reste environ un tiers des plaquettes, témoin non allumé et que si nous lui donnons de suite 20€, il peut nous valider la contre-visite. Et que quoiqu'il arrive, pour une usure prononcée des plaquettes, ce n'est ni le même code de défaut, ni la même implication (pas de contre-visite, nom du défaut différent).

Mais comme nous sommes têtus comme des mules, on prend notre mal en patience et on

contacte le siège xxxxxxxx directement via le formulaire de contact présent sur leur site. Pas de réponse pendant une bonne semaine (d'ailleurs nous n'en avons jamais reçue).

Nous passons donc directement aux appels via le numéro présent sur le site xxxxxxxx. On nous balade du service technique au service commercial.

Le responsable des Expertises nous confie bien par téléphone que les bons xxxxxxxx, je cite "C'est de la connerie, les contrôleurs se rattrapent comme ils le peuvent ensuite". Je demande donc clairement si nous avons eu une contre-visite abusive liée à l'utilisation d'un bon de réduction sur une prestation. La réponse est un peu évasive mais apparemment, ce ne serait pas la première fois que c'est signalé.

On propose donc de repasser au contrôle technique pour bénéficier d'une contre-visite gratuite ou bien d'aller dans un autre centre xxxxxx afin de faire vérifier les plaquettes pour prouver notre bonne foi. Pas de réponse claire non plus, on nous dit que c'est lié au service commercial et pas au service technique. On envoie une photo de nos plaquettes de freins (non changées donc alors que nous avons les nouvelles à la maison mais bon, pourquoi changer une pièce qui à encore de quoi servir). On nous répond que c'est en cours.

Cela va donc faire deux mois aujourd'hui depuis notre première prise de contact avec xxxxxxxx et nous n'avons toujours pas de réponse de leur part concernant notre réclamation. Le centre de contrôle technique de Villiers le Bel se fiche apparemment de la réclamation, tout comme le centre qui espère bien étouffer l'affaire du bon xxxxxx, en nous envoyant au service Commercial qui doit traiter notre réclamation puis en nous renvoyant au service Technique qui par téléphone a l'air bien désolé que ce ne soit pas encore réglé.

Quelle solution avons nous aujourd'hui pour faire valoir nos droits? Etant donné que la voiture continue de rouler et que bien évidemment les plaquettes s'usent. A part repasser un contrôle technique complet maintenant et se mettre le premier dans le fondem\*ent?

Tribunal administratif? Plainte auprès de la DGCCRF?

Aujourd'hui nous sommes hors la loi concernant notre contrôle technique parce la réclamation n'a pas été traitée dans les temps, malgré de nombreux appels au numéro de xxxxxxxx. On va bien être obligé de le refaire mais mince, on en a marre de se faire enfler.

Pourquoi proposer une promotion sur un tarif si c'est pour nous enfler derrière?

Enfin, nous vous remercions de votre patience pour la lecture de notre plainte et nous vous remercions d'avance pour les pistes à suivre afin de pouvoir enfin avoir un dédommagement de xxxxxxxx.